

**Fichier des codes postaux <sup>MO</sup> par circon-  
scriptions électorales fédérales (FCPCEF),  
Guide de référence**  
Ordonnance de représentation de 2013,  
août 2015



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

---

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Le guide fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### Quoi de neuf?

---

- La date de référence des codes postaux<sup>MO</sup> pour cette mise à jour est août 2015. Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) fait référence aux circonscriptions électorales fédérales (CEF) selon l'Ordonnance de représentation de 2013.
- La variable « lien unique » indique si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à une ou plusieurs CEF.
- La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal<sup>MO</sup> qui réside dans une CEF.
- Le Glossaire (Annexe A) et la Hiérarchie (Annexe B) reflètent l'infrastructure géographique de 2011. Toutefois, selon la re-délimitation des CEF, les produits sont maintenant liés à l'Ordonnance de représentation de 2013.

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

MO. Code postal est une marque officielle de la Société canadiennes des postes.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### **1. À propos de ce guide**

---

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Le guide fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### 2. Aperçu

---

Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les codes postaux<sup>MO</sup> à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales du Canada. La version actuelle du FCPCEF relie 857 080 enregistrements des codes postaux<sup>MO</sup> actifs, valides en août 2015, aux 338 circonscriptions électorales fédérales.

Selon Élections Canada, une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal. Selon l'Ordonnance de représentation de 2013, dernière révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, il y a 338 CEF au Canada. Les CEF se basent sur les données de population du Recensement 2011.

#### Comment citer ce guide

*Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), guide de référence, 2016.* Produit n<sup>o</sup> 92-178-G au catalogue de Statistique Canada.

#### Comment citer ce produit

*Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), 2016.* Produit n<sup>o</sup> 92-178-X au catalogue de Statistique Canada.

#### Remerciements

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### 3. À propos du produit

---

#### Objet du produit

Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) a été conçu comme un outil pour procurer un lien entre les codes postaux<sup>MO</sup> et les circonscriptions électorales fédérales (CEF).

#### Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2011* ([www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=98-301-X](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=98-301-X)) (n<sup>o</sup> 98-301-X au catalogue) et le Glossaire illustré de 2011 ([www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=92-195-X](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=92-195-X)) (n<sup>o</sup> 92-195-X au catalogue).

#### Contenu

Le FCPCEF renferme au total 850 611 codes postaux<sup>MO</sup>. Le nombre de codes postaux<sup>MO</sup> par CEF, et si ces codes postaux<sup>MO</sup> sont appariés à d'autres CEF, est indiqué au tableau 3.1.

Chaque enregistrement du fichier comporte les éléments suivants :

- code postal<sup>MO</sup> de six caractères
- code de circonscription électorale fédérale – l'Ordonnance de représentation de 2013
- nom de circonscription électorale fédérale – en anglais
- nom de circonscription électorale fédérale – en français
- lien unique : un indicateur qui révèle si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une circonscription électorale fédérale
- poids : à utiliser selon la répartition proportionnelle

Veillez vous reporter à la section 4, Spécifications techniques pour voir une description des données et les définitions.

#### Méthodologie générale

Sans objet

#### Restrictions

Certains codes postaux<sup>MO</sup> chevauchent les limites d'une ou de plusieurs CEF. La variable « lien unique » indique si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à une ou plusieurs CEF.

Les utilisateurs appariant souvent le code postal<sup>MO</sup> de leur ensemble de données à la CEF du FCPCEF. Lorsqu'ils effectuent ce jumelage, les utilisateurs doivent se rappeler que le code postal<sup>MO</sup> de leurs données peut renvoyer à l'adresse postale d'une personne, et pas nécessairement à son adresse résidentielle. De même, le code postal<sup>MO</sup> de l'adresse d'une entreprise n'indique pas nécessairement l'emplacement des activités de l'entreprise.

Avant d'utiliser le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) avec des dossiers administratifs renfermant des codes postaux<sup>MO</sup>, les utilisateurs doivent connaître certaines des caractéristiques des codes postaux<sup>MO</sup> qui peuvent avoir une incidence sur leur couplage avec les circonscriptions électorales fédérales dans le [FCPCEF](#).

### **Les zones de livraison postale ne respectent pas les limites des circonscriptions électorales fédérales**

Une zone de livraison postale (correspondant au code postal<sup>MO</sup> à six caractères) peut chevaucher une ou plusieurs circonscriptions électorales fédérales ce qui signifie que dans le [FCPCEF](#), le même code postal<sup>MO</sup> peut être couplé à deux circonscriptions électorales fédérales (adjacentes) ou plus. C'est le cas pour la plupart des circonscriptions électorales fédérales, tant dans les centres de population que dans les régions rurales. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique Cohérence logique dans la section Qualité des données.

### **Les codes postaux<sup>MO</sup> peuvent correspondre à des boîtes postales dans une succursale postale qui n'est pas située nécessairement dans la même circonscription électorale fédérale que le client qui utilise la boîte postale**

Le code postal<sup>MO</sup> lié à une case postale (au bureau de poste) peut être géocodé selon l'emplacement de l'installation postale pertinente (bureau de poste). Cette installation peut être située dans une circonscription électorale fédérale différente de la destination ultime du courrier livré, à savoir l'emplacement de la résidence, de l'industrie ou du commerce du client qui loue la case postale.

### **La Société canadienne des postes (SCP) retire régulièrement des codes postaux<sup>MO</sup> et peut également réactiver des codes postaux<sup>MO</sup> qui avaient été retirés**

Les utilisateurs du [FCPCEF](#) doivent prendre note que le fichier ne contient que les codes postaux<sup>MO</sup> qui étaient en vigueur en août 2015.

Si les adresses du dossier administratif de l'utilisateur ne sont pas mises à jour selon les codes postaux<sup>MO</sup> valides du mois d'août 2015, certaines adresses ne pourront être appariées avec des enregistrements du [FCPCEF](#) parce que certains des codes postaux<sup>MO</sup> contenus dans le fichier de l'utilisateur peuvent avoir été retirés ou encore réactivés après leur retrait et attribués par [SCP](#) à d'autres tranches d'adresses hors de la circonscription électorale fédérale qu'ils desservait auparavant.

Statistique Canada fait une vérification à rebours des dates de création et de retrait des codes postaux<sup>MO</sup> dans le [FCCP](#). Les utilisateurs pourraient souhaiter consulter le *Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP)*, *Guide de référence* ([www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-G&lang=fra](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-G&lang=fra)) (n<sup>o</sup> 92-154-G au catalogue), qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada. Une version mise à jour du [FCCP](#) incluant les codes postaux<sup>MO</sup> du mois d'août 2015 est diffusée en même temps que la présente version du [FCPCEF](#).

### **Comparaison avec d'autres produits/versions**

Le couplage des codes postaux<sup>MO</sup> avec des régions géographiques plus détaillées, telles que l'aire de diffusion ou l'îlot de diffusion, est disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP) ([www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-X&lang=fra](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-X&lang=fra)).

### **Utilisation avec d'autres produits**

Sans objet

### **Date de référence**

La date de référence pour les codes postaux<sup>MO</sup> inclus dans le [FCPCEF](#) est août 2015. Il s'agit de la même date que celle retenue pour les codes postaux<sup>MO</sup> compris dans le Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP) ([www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-X&lang=fra](http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-154-X&lang=fra)) diffusé en même temps que la présente version du [FCPCEF](#).

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.





Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)  
Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

**Tableau 3.1 Nombres des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales**

Code des circonscriptions électorales fédérales	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux <sup>MO</sup>	Nombre de codes postaux <sup>MO</sup> couplés à d'autres circonscriptions électorales fédérales	Pourcentage des codes postaux <sup>MO</sup> couplés à d'autres circonscriptions électorales fédérales
10001	Avalon	1 710	28	1,64
10002	Bonavista—Burin—Trinity	499	36	7,21
10003	Coast of Bays—Central—Notre Dame	930	30	3,23
10004	Labrador	392	4	1,02
10005	Long Range Mountains	2 168	13	0,60
10006	St. John's-Est	3 197	115	3,60
10007	St. John's-Sud—Mount Pearl	2 512	102	4,06
11001	Cardigan	743	11	1,48
11002	Charlottetown	1 892	6	0,32
11003	Egmont	1 066	3	0,28
11004	Malpeque	319	16	5,02
12001	Cape Breton—Canso	3 234	61	1,89
12002	Nova-Centre	1 444	38	2,63
12003	Cumberland—Colchester	2 674	8	0,30
12004	Dartmouth—Cole Harbour	3 360	55	1,64
12005	Halifax	3 590	27	0,75
12006	Halifax-Ouest	2 295	37	1,61
12007	Kings—Hants	1 613	19	1,18
12008	Sackville—Preston—Chezzetcook	1 962	61	3,11
12009	South Shore—St. Margarets	2 447	31	1,27
12010	Sydney—Victoria	5 118	55	1,07
12011	Nova-Ouest	869	19	2,19
13001	Acadie—Bathurst	5 377	25	0,46
13002	Beauséjour	8 151	198	2,43
13003	Fredericton	3 897	196	5,03
13004	Fundy Royal	7 557	99	1,31
13005	Madawaska—Restigouche	4 462	30	0,67
13006	Miramichi—Grand Lake	5 899	165	2,80
13007	Moncton—Riverview—Dieppe	4 755	155	3,26
13008	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	8 165	137	1,68

13009	Saint John—Rothesay	4 553	33	0,72
13010	Tobique—Mactaquac	7 004	19	0,27
24001	Abitibi—Baie-James— Nunavik—Eeyou	1 535	4	0,26
24002	Abitibi—Témiscamingue	2 620	4	0,15
24003	Ahuntsic-Cartierville	2 435	2	0,08
24004	Alfred-Pellan	3 006	4	0,13
24005	Argenteuil—La Petite-Nation	2 160	29	1,34
24006	Avignon—La Mitis—Matane —Matapédia	1 951	2	0,10
24007	Beauce	2 995	21	0,70
24008	Beauport—Limoilou	3 360	9	0,27
24009	Bécancour—Nicolet—Saurel	3 274	12	0,37
24010	Bellechasse—Les Etchemins—Lévis	2 791	31	1,11
24011	Beloeil—Chambly	3 514	6	0,17
24012	Berthier—Maskinongé	1 459	30	2,06
24013	Thérèse-De Blainville	2 629	4	0,15
24014	Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères	1 712	20	1,17
24015	Bourassa	2 156	5	0,23
24016	Brome—Missisquoi	3 178	23	0,72
24017	Brossard—Saint-Lambert	2 689	0	0,00
24018	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	2 447	7	0,29
24019	Charlesbourg—Haute-Saint- Charles	3 945	2	0,05
24020	Beauport—Côte-de-Beaupré —Île d'Orléans—Charlevoix	2 244	9	0,40
24021	Châteauguay—Lacolle	2 158	14	0,65
24022	Chicoutimi—Le Fjord	3 584	28	0,78
24023	Compton—Stanstead	1 700	43	2,53
24024	Dorval—Lachine—LaSalle	2 857	44	1,54
24025	Drummond	4 061	11	0,27
24026	Gaspésie—Les Îles-de-la- Madeleine	1 967	0	0,00
24027	Gatineau	3 298	3	0,09
24028	Hochelaga	1 963	9	0,46
24029	Honoré-Mercier	2 352	14	0,60
24030	Hull—Aylmer	3 766	19	0,50
24031	Joliette	1 592	22	1,38
24032	Jonquière	3 392	31	0,91
24033	La Pointe-de-l'Île	3 148	65	2,06
24034	La Prairie	1 966	3	0,15
24035	Lac-Saint-Jean	4 629	3	0,06
24036	Lac-Saint-Louis	3 843	12	0,31
24037	LaSalle—Émard—Verdun	1 933	28	1,45
24038	Laurentides—Labelle	2 118	25	1,18

24039	Laurier—Sainte-Marie	2 569	32	1,25
24040	Laval—Les Îles	2 628	32	1,22
24041	Longueuil—Charles-LeMoyne	3 023	10	0,33
24042	Lévis—Lotbinière	2 620	40	1,53
24043	Longueuil—Saint-Hubert	2 832	3	0,11
24044	Louis-Hébert	3 729	11	0,29
24045	Louis-Saint-Laurent	3 743	22	0,59
24046	Manicouagan	2 296	2	0,09
24047	Mégantic—L'Érable	3 167	20	0,63
24048	Mirabel	1 351	1	0,07
24049	Montarville	2 148	8	0,37
24050	Montcalm	2 217	12	0,54
24051	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	1 756	7	0,40
24052	Mont-Royal	2 391	16	0,67
24053	Notre-Dame-de-Grâce—Westmount	2 260	16	0,71
24054	Outremont	1 624	13	0,80
24055	Papineau	1 922	6	0,31
24056	Pierrefonds—Dollard	2 844	25	0,88
24057	Pontiac	2 538	28	1,10
24058	Portneuf—Jacques-Cartier	3 808	6	0,16
24059	Québec	4 238	25	0,59
24060	Repentigny	3 653	4	0,11
24061	Richmond—Arthabaska	3 612	20	0,55
24062	Rivière-des-Mille-Îles	3 363	7	0,21
24063	Rivière-du-Nord	3 247	7	0,22
24064	Rosemont—La Petite-Patrie	1 818	6	0,33
24065	Marc-Aurèle-Fortin	2 745	38	1,38
24066	Saint-Hyacinthe—Bagot	2 546	15	0,59
24067	Saint-Jean	2 964	9	0,30
24068	Saint-Laurent	2 200	9	0,41
24069	Saint-Léonard—Saint-Michel	1 952	11	0,56
24070	Saint-Maurice—Champlain	4 732	23	0,49
24071	Salaberry—Suroît	2 681	9	0,34
24072	Shefford	2 800	20	0,71
24073	Sherbrooke	3 951	33	0,84
24074	Vaudreuil—Soulanges	2 276	5	0,22
24075	Terrebonne	2 449	1	0,04
24076	Trois-Rivières	4 934	16	0,32
24077	Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Soeurs	3 653	75	2,05
24078	Vimy	2 718	27	0,99
35001	Ajax	2 124	0	0,00

35002	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	1 041	19	1,83
35003	Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill	1 772	10	0,56
35004	Barrie—Innisfil	1 958	10	0,51
35005	Barrie—Springwater—Oro-Medonte	1 785	28	1,57
35006	Baie de Quinte	2 766	20	0,72
35007	Beaches—East York	2 081	4	0,19
35008	Brampton-Centre	1 753	14	0,80
35009	Brampton-Est	1 300	23	1,77
35010	Brampton-Nord	1 583	21	1,33
35011	Brampton-Sud	1 881	14	0,74
35012	Brampton-Ouest	1 415	14	0,99
35013	Brantford—Brant	4 320	29	0,67
35014	Bruce—Grey—Owen Sound	1 756	32	1,82
35015	Burlington	3 963	11	0,28
35016	Cambridge	3 192	23	0,72
35017	Chatham-Kent—Leamington	2 864	251	8,76
35018	Davenport	1 711	34	1,99
35019	Don Valley-Est	1 384	57	4,12
35020	Don Valley-Nord	1 600	0	0,00
35021	Don Valley-Ouest	2 290	76	3,32
35022	Dufferin—Caledon	4 069	28	0,69
35023	Durham	2 062	27	1,31
35024	Eglinton—Lawrence	2 369	2	0,08
35025	Elgin—Middlesex—London	2 640	49	1,86
35026	Essex	2 498	18	0,72
35027	Etobicoke-Centre	3 004	11	0,37
35028	Etobicoke—Lakeshore	3 219	33	1,03
35029	Etobicoke-Nord	2 015	6	0,30
35030	Flamborough—Glanbrook	1 141	49	4,29
35031	Glengarry—Prescott—Russell	986	31	3,14
35032	Guelph	3 712	20	0,54
35033	Haldimand—Norfolk	1 926	33	1,71
35034	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	1 068	44	4,12
35035	Hamilton-Centre	3 524	25	0,71
35036	Hamilton-Est—Stoney Creek	3 424	43	1,26
35037	Hamilton Mountain	3 122	23	0,74
35038	Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas	3 523	76	2,16
35039	Hastings—Lennox and Addington	816	46	5,64
35040	Huron—Bruce	1 058	45	4,25
35041	Kanata—Carleton	1 838	68	3,70

35042	Kenora	1 225	9	0,73
35043	King—Vaughan	1 202	22	1,83
35044	Kingston et les Îles	3 871	22	0,57
35045	Kitchener-Centre	3 346	2	0,06
35046	Kitchener—Conestoga	1 740	30	1,72
35047	Kitchener-Sud—Hespeler	2 228	12	0,54
35048	Lambton—Kent—Middlesex	1 648	279	16,93
35049	Lanark—Frontenac—Kingston	1 993	53	2,66
35050	Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes	1 563	33	2,11
35051	London—Fanshawe	3 085	41	1,33
35052	London-Centre-Nord	3 620	42	1,16
35053	London-Ouest	2 995	44	1,47
35054	Markham—Stouffville	2 113	23	1,09
35055	Markham—Thornhill	1 953	102	5,22
35056	Markham—Unionville	1 944	106	5,45
35057	Milton	1 762	26	1,48
35058	Mississauga-Centre	1 357	33	2,43
35059	Mississauga-Est—Cooksville	1 887	80	4,24
35060	Mississauga—Erin Mills	1 626	19	1,17
35061	Mississauga—Lakeshore	3 311	50	1,51
35062	Mississauga—Malton	2 540	43	1,69
35063	Mississauga—Streetsville	1 892	27	1,43
35064	Nepean	2 430	42	1,73
35065	Newmarket—Aurora	2 485	19	0,76
35066	Niagara-Centre	4 452	27	0,61
35067	Niagara Falls	4 392	12	0,27
35068	Niagara-Ouest	902	30	3,33
35069	Nickel Belt	1 136	67	5,90
35070	Nipissing—Timiskaming	2 300	18	0,78
35071	Northumberland—Peterborough-Sud	1 702	51	3,00
35072	Oakville	3 944	9	0,23
35073	Oakville-Nord—Burlington	1 780	32	1,8
35074	Oshawa	4 104	4	0,10
35075	Ottawa-Centre	4 172	39	0,93
35076	Orléans	2 728	85	3,12
35077	Ottawa-Sud	3 360	84	2,50
35078	Ottawa—Vanier	3 418	10	0,29
35079	Ottawa-Ouest—Nepean	3 116	60	1,93
35080	Oxford	3 137	43	1,37
35081	Parkdale—High Park	1 738	12	0,69
35082	Parry Sound—Muskoka	1 137	11	0,97
35083	Perth—Wellington	1 970	50	2,54

35084	Peterborough—Kawartha	3 191	34	1,07
35085	Pickering—Uxbridge	2 044	13	0,64
35086	Renfrew—Nipissing— Pembroke	3 076	11	0,36
35087	Richmond Hill	2 292	10	0,44
35088	Carleton	1 041	67	6,44
35089	St. Catharines	4 486	11	0,25
35090	Toronto—St. Paul's	1 985	14	0,71
35091	Sarnia—Lambton	2 878	17	0,59
35092	Sault Ste. Marie	2 968	7	0,24
35093	Scarborough—Agincourt	1 496	1	0,07
35094	Scarborough-Centre	2 117	14	0,66
35095	Scarborough—Guildwood	1 615	5	0,31
35096	Scarborough-Nord	1 540	6	0,39
35097	Scarborough—Rouge Park	1 792	18	1,00
35098	Scarborough-Sud-Ouest	2 185	1	0,05
35099	Simcoe—Grey	1 720	40	2,33
35100	Simcoe-Nord	2 450	27	1,10
35101	Spadina—Fort York	2 050	558	27,22
35102	Stormont—Dundas—South Glengarry	2 249	26	1,16
35103	Sudbury	3 299	59	1,79
35104	Thornhill	2 483	1	0,04
35105	Thunder Bay—Rainy River	2 906	70	2,41
35106	Thunder Bay—Supérieur- Nord	2 851	70	2,46
35107	Timmins—Baie James	1 994	22	1,10
35108	Toronto-Centre	1 931	551	28,53
35109	Toronto—Danforth	2 195	15	0,68
35110	University—Rosedale	2 083	53	2,54
35111	Vaughan—Woodbridge	1 996	7	0,35
35112	Waterloo	2 997	3	0,10
35113	Wellington—Halton Hills	2 001	49	2,45
35114	Whitby	2 685	3	0,11
35115	Willowdale	1 908	25	1,31
35116	Windsor—Tecumseh	3 337	15	0,45
35117	Windsor-Ouest	4 233	8	0,19
35118	York-Centre	2 026	2	0,10
35119	York—Simcoe	1 334	39	2,92
35120	York-Sud—Weston	2 159	32	1,48
35121	Humber River—Black Creek	1 488	7	0,47
46001	Brandon—Souris	2 166	5	0,23
46002	Charleswood—St. James— Assiniboia—Headingley	2 227	16	0,72
46003	Churchill—Keewatinook Aski	801	9	1,12

46004	Dauphin—Swan River—Neepawa	737	12	1,63
46005	Elmwood—Transcona	2 385	17	0,71
46006	Kildonan—St. Paul	2 029	23	1,13
46007	Portage—Lisgar	1 394	8	0,57
46008	Provencher	684	18	2,63
46009	Saint-Boniface—Saint-Vital	2 352	20	0,85
46010	Selkirk—Interlake—Eastman	896	12	1,34
46011	Winnipeg-Centre	2 797	32	1,14
46012	Winnipeg-Nord	2 249	31	1,38
46013	Winnipeg-Sud	1 979	20	1,01
46014	Winnipeg-Centre-Sud	2 433	16	0,66
47001	Battlefords—Lloydminster	1 123	13	1,16
47002	Cypress Hills—Grasslands	1 091	6	0,55
47003	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	196	26	13,27
47004	Sentier Carlton—Eagle Creek	143	58	40,56
47005	Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan	1 680	47	2,80
47006	Prince Albert	1 500	26	1,73
47007	Regina—Lewvan	3 017	47	1,56
47008	Regina—Qu'Appelle	1 889	60	3,18
47009	Regina—Wascana	2 725	7	0,26
47010	Saskatoon—Grasswood	2 087	20	0,96
47011	Saskatoon—University	2 097	15	0,72
47012	Saskatoon-Ouest	2 997	34	1,13
47013	Souris—Moose Mountain	1 251	16	1,28
47014	Yorkton—Melville	790	13	1,65
48001	Banff—Airdrie	2 315	159	6,87
48002	Battle River—Crowfoot	1 231	30	2,44
48003	Bow River	1 107	27	2,44
48004	Calgary-Centre	4 658	64	1,37
48005	Calgary Confederation	4 360	21	0,48
48006	Calgary Forest Lawn	2 624	66	2,52
48007	Calgary Heritage	2 449	14	0,57
48008	Calgary Midnapore	2 592	26	1,00
48009	Calgary Nose Hill	2 203	64	2,91
48010	Calgary Rocky Ridge	1 875	49	2,61
48011	Calgary Shepard	2 716	11	0,41
48012	Calgary Signal Hill	2 458	38	1,55
48013	Calgary Skyview	2 026	61	3,01
48014	Edmonton-Centre	4 432	245	5,53
48015	Edmonton Griesbach	4 609	145	3,15
48016	Edmonton Manning	2 481	27	1,09
48017	Edmonton Mill Woods	2 428	117	4,82

48018	Edmonton Riverbend	2 427	98	4,04
48019	Edmonton Strathcona	4 778	105	2,20
48020	Edmonton-Ouest	2 875	162	5,63
48021	Edmonton—Wetaskiwin	2 963	145	4,89
48022	Foothills	1 017	128	12,59
48023	Fort McMurray—Cold Lake	1 606	10	0,62
48024	Grande Prairie—Mackenzie	2 196	11	0,50
48025	Lakeland	1 616	61	3,77
48026	Lethbridge	3 806	0	0,00
48027	Medicine Hat—Cardston—Warner	2 494	4	0,16
48028	Peace River—Westlock	894	19	2,13
48029	Red Deer—Mountain View	1 836	94	5,12
48030	Red Deer—Lacombe	2 006	94	4,69
48031	St. Albert—Edmonton	2 533	88	3,47
48032	Sherwood Park—Fort Saskatchewan	2 729	62	2,27
48033	Sturgeon River—Parkland	1 960	93	4,74
48034	Yellowhead	1 023	51	4,99
59001	Abbotsford	2 414	36	1,49
59002	Burnaby-Nord—Seymour	2 873	46	1,60
59003	Burnaby-Sud	2 833	58	2,05
59004	Cariboo—Prince George	3 966	74	1,87
59005	Central Okanagan—Similkameen—Nicola	1 984	22	1,11
59006	Chilliwack—Hope	2 155	5	0,23
59007	Cloverdale—Langley City	2 082	54	2,59
59008	Coquitlam—Port Coquitlam	2 467	10	0,41
59009	Courtenay—Alberni	3 290	44	1,34
59010	Cowichan—Malahat—Langford	1 881	30	1,59
59011	Delta	3 507	14	0,40
59012	Fleetwood—Port Kells	1 950	36	1,85
59013	Kamloops—Thompson—Cariboo	3 072	8	0,26
59014	Kelowna—Lake Country	3 333	11	0,33
59015	Kootenay—Columbia	2 635	5	0,19
59016	Langley—Aldergrove	2 515	43	1,71
59017	Mission—Matsqui—Fraser Canyon	1 676	70	4,18
59018	Nanaimo—Ladysmith	3 507	5	0,14
59019	New Westminster—Burnaby	2 678	32	1,19
59020	North Okanagan—Shuswap	2 857	14	0,49
59021	North Vancouver	3 627	13	0,36
59022	Pitt Meadows—Maple Ridge	2 494	5	0,20
59023	Port Moody—Coquitlam	3 246	3	0,09



59024	Prince George—Peace River—Northern Rockies	3 473	71	2,04
59025	Richmond-Centre	2 164	41	1,89
59026	Esquimalt—Saanich—Sooke	3 303	36	1,09
59027	Saanich—Gulf Islands	3 552	15	0,42
59028	Skeena—Bulkley Valley	1 784	6	0,34
59029	Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest	2 791	18	0,64
59030	Surrey-Sud—White Rock	2 965	18	0,61
59031	Steveston—Richmond-Est	2 220	41	1,85
59032	Surrey-Centre	2 946	16	0,54
59033	Surrey—Newton	1 855	14	0,75
59034	Vancouver-Centre	2 084	59	2,83
59035	Vancouver-Est	3 357	42	1,25
59036	Vancouver Granville	3 396	67	1,97
59037	North Island—Powell River	3 210	47	1,46
59038	Vancouver Kingsway	2 467	12	0,49
59039	Vancouver Quadra	3 273	47	1,44
59040	Vancouver-Sud	2 422	4	0,17
59041	Victoria	4 912	14	0,29
59042	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	2 063	9	0,44
60001	Yukon	992	0	0,00
61001	Territoires du Nord-Ouest	526	0	0,00
62001	Nunavut	28	0	0,00
<b>Total</b>		<b>857 080</b>		



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### 4. Spécifications techniques

#### Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Tableau 4.1

Cliché d'enregistrement du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Position	Taille	Genre <sup>1</sup>	Description
1	6	C	Code postal <sup>MO</sup>
7	5	C	Code de la circonscription électorale fédérale
12	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - anglais
68	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - français
124	1	C	Lien unique
125	3	C	Poids

<sup>1</sup> Le symbole « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

#### Code postal<sup>MO</sup>

Le code postal<sup>MO</sup> est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le tri et distribution du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où « A » correspond à une lettre et « N » à un chiffre. Le premier caractère du code postal<sup>MO</sup> (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement<sup>©</sup> (RTA<sup>©</sup>). On reconnaît les RTA<sup>©</sup> rurales par la présence d'un zéro (0) en deuxième position du code de RTA<sup>©</sup>.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les centres de population, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA<sup>©</sup>, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier. Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

#### Code de la circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 2013, fondée sur les données du Recensement de 2011, constitue la dernière révision des limites des circonscriptions. Ce code identifie uniquement une CEF selon l'Ordonnance de représentation de 2013. Les deux premiers caractères identifient la province ou le territoire.

#### Nom de la circonscription électorale fédérale – anglais

Contient le nom en anglais de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2013.

### **Nom de la circonscription électorale fédérale – français**

Contient le nom en français de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2013.

### **Lien unique**

La valeur du lien unique donnée dans le fichier peut être soit 1, ce qui indique que le code postal<sup>MO</sup> est couplé à une CEF, soit 2, ce qui indique que le code postal<sup>MO</sup> est couplé à deux CEF ou plus.

### **Poids**

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal<sup>MO</sup> qui réside dans une CEF. Si le code postal<sup>MO</sup> est apparié à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids est égal à 1. Quand un code postal<sup>MO</sup> est lié à plus d'une CEF, la somme des poids pour ce code postal<sup>MO</sup> est égale à 1,0.

### **Spécifications des fichiers**

La présente version du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

### **Formats des logiciels**

Sans objet

### **Configuration du système**

Sans objet

### **Mode d'installation**

Sans objet

### **Représentation géographique**

Sans objet

### **Convention des noms utilisés pour les fichiers**

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCPCEF est bilingue et tient compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion (août 2015), provenant de la Société canadienne des postes. Le nom de fichier pour cette diffusion est pcrfNatFED2013\_AOÛ15\_fcpcefNatCEF2013.zip.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

### 5. Qualité des données

---

L'appariement des éléments composant la qualité des données ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. Ces éléments de qualités comprennent un aperçu portant sur l'historique, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les appariements des produits de données.

#### Historique

L'historique de l'appariement des données comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

#### Documents de référence

Voici les sources utilisées pour obtenir le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) :

- Le Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP) du mois d'août 2015, qui permet de relier les codes postaux<sup>MO</sup> (tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux<sup>MO</sup>, mis à jour selon les codes postaux<sup>MO</sup> en vigueur en août 2015, fourni par la Société canadienne des postes [SCP] du Fichier Recherche d'adresses) à toutes les unités géographiques du Recensement de 2011, notamment les codes des provinces et les codes des circonscriptions électorales fédérales, selon l'Ordonnance de représentation de 2013. Le FCCP du mois d'août 2015 renferme plus de 1,8 millions d'enregistrements de codes postaux<sup>MO</sup> reliés aux unités géographiques utilisées au Recensement de 2011. La date de référence de ces unités géographiques est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, sauf pour les circonscriptions électorales fédérales – l'Ordonnance de représentation de 2013.
- Le FCPCEF renferme les données sur les codes postaux<sup>MO</sup> assujetties à une licence de la Société canadienne des postes. Le fichier de la Société canadienne des postes à partir duquel les données des codes postaux<sup>MO</sup> valides ont été récupérées date du mois d'août 2015.
- Les noms de circonscriptions électorales fédérales (CEF) sont tirés de l'Infrastructure des données spatiales de la Division des registres statistiques et de la géographie. La source des noms géographiques et des codes des circonscriptions électorales fédérales est l'Ordonnance de représentation de 2013 du directeur général des élections, Élections Canada. L'Infrastructure des données spatiales renferme un tableau qui indique le nom de chaque circonscription électorale fédérale et qui est associé à un code d'identification. Ce tableau est mis à jour à partir des changements de noms fournis par Élections Canada. Lorsque des modifications des limites électorales sont fournies par Élections Canada, la correspondance entre la circonscription électorale fédérale et les codes postaux<sup>MO</sup> est mise à jour.
- Le Recensement de la population de 2011 sert de source pour calculer les poids. Lorsqu'un code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF, le nombre de personnes qui ont déclaré un code postal<sup>MO</sup> dans le cadre du recensement peut être utilisé pour calculer les poids.

#### Méthode de dérivation

Le FCPCEF est créé par l'extraction des codes postaux<sup>MO</sup> actifs et des codes de CEF connexes inclus dans le FCCP du mois d'août 2015, qui contient les codes postaux<sup>MO</sup> du mois d'août 2015. Chaque code de CEF contenu dans ce fichier est apparié à la liste de circonscriptions électorales fédérales; codes et noms postaux<sup>MO</sup> selon l'Ordonnance de représentation

de 2013. Le jumelage à la CEF dans le FCCP du mois d'août 2015 est fondé sur l'îlot de diffusion ou le géocode de l'aire de diffusion dans le FCCP.

Le FCPCEF obtenu renferme 857 080 enregistrements, dont 844 668 sont liés à une circonscription électorale fédérale unique. Au total, 5 943 codes postaux<sup>MO</sup> actifs (12 412 enregistrements) sont liés à plus d'une circonscription électorale fédérale (la section Cohérence logique donne des renseignements plus détaillés à ce sujet). Le nombre d'enregistrements de codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales est donné au tableau 3.1.

La variable du lien unique est calculée à partir du code postal<sup>MO</sup> et des codes de CEF dans le FCPCEF. Si le code postal<sup>MO</sup> est apparié à seulement une CEF, le lien unique se verra attribuer la valeur de 1, sans quoi la valeur qui lui sera attribuée sera de 2.

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal<sup>MO</sup> qui réside dans une CEF. Si un code postal<sup>MO</sup> est rattaché à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids équivaut à 1. Si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une CEF et est déclaré dans le Recensement de 2011, le poids équivaut à la proportion de la population qui a déclaré le code postal<sup>MO</sup> dans chacune des CEF. Si le code postal<sup>MO</sup> n'a pas été déclaré dans le recensement, le poids est estimé au moyen de la tranche d'adresses du secteur de service du code postal<sup>MO</sup>, comme le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes. Au besoin, les poids du code postal<sup>MO</sup> sont normalisés et ajustés au moyen de la variable indicateur de lien unique dans le FCCP, de manière à ce que la somme des poids équivaille à 1.0.

## Précision de localisation

Sans objet

## Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour un centre de population, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

La précision des attributs du FCPCEF dépend de la précision des géocodes pour les îlots de diffusion et les aires de diffusion du FCCP. Le couplage des îlots de diffusion ou des aires de diffusion aux CEF est fondé sur les limites des CEF indiquées dans l'Infrastructure des données spatiales.

La précision de la variable du poids dépend de l'appariement à la CEF dans le FCPCEF, de la population ayant déclaré le code postal<sup>MO</sup> dans le cadre du recensement, ainsi que des données sur les tranches d'adresses dans le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes.

La population sur laquelle est fondée la variable du poids dans le FCPCEF est tirée des données sur la population totale du Recensement de 2011. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 10 mai 2011, jour du recensement. Pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2011, veuillez consulter l'Annexe C du *Dictionnaire du Recensement de 2011*.

Si un code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF et qu'il n'a pas été déclaré dans le recensement, les données sur les tranches d'adresses du Fichier Recherche d'adresses sont utilisées pour estimer le poids. C'est le cas d'environ 1 % des codes postaux<sup>MO</sup> dans le FCPCEF. Étant donné que des populations importantes vivant en appartement ou dans des logements collectifs peuvent être représentées par une seule adresse, cette méthode risque de sous-estimer le poids associé à ces populations.

## Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le FCPCEF contient 857 080 codes postaux<sup>MO</sup> actifs dont 844 668 codes postaux<sup>MO</sup> actifs sont couplés à une seule circonscription électorale fédérale et 5 943 sont couplés à plus d'une circonscription électorale fédérale. Le tableau ci-après indique le nombre de ces enregistrements.

Tableau 5.1  
Codes postaux<sup>MO</sup> couplés à circonscription électorale fédérale

Nombres des circonscriptions électorales fédérales	Codes postaux <sup>MO</sup> actifs	Nombres d'enregistrements
1	844 668	844 668
2	5 495	10 990
3	389	1 167
4	49	196
5	2	10
6	7	42
7	1	7
<b>Total</b>	<b>850 611</b>	<b>857 080</b>

## Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCPCEE, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux<sup>MO</sup> valides sont intégrés. Presque tous les codes postaux<sup>MO</sup> valides, en date du mois d'août 2015 selon la Société canadienne des postes, sont appariés aux unités géographiques du recensement.

Il y a 338 CEE dans l'Ordonnance de représentation de 2013 du directeur général des élections, Élections Canada. Toutes les CEE sont incluses dans le FCPCEE.



## Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence **Annexes A Glossaire**

---

### **Aire de diffusion**

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### **Base nationale de données géographiques**

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

### **Carte de référence**

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### **Carte thématique**

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

### **Centre de population**

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Chiffres ajustés**

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

### **Circonscription électorale fédérale**

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La classification des ZIM englobe toutes les SDR provinciales et territoriales qui se situent en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) individuelles. Le niveau le plus élevé comprend trois catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- les régions métropolitaines de recensement;
- les agglomérations de recensement;
- les zones en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

### **Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

### **Code géographique**

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

### **Code postal<sup>MO</sup>**

Le code postal<sup>MO</sup> est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

### **Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

### **Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

### **Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *regional district*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des



régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

### **Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

### **Énoncés sur la qualité des données spatiales**

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### **Géocodage**

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

### **Îlot de diffusion**

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

### **Infrastructure des données spatiales**

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

### **Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

## Nom de localité

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localité incluent les noms des subdivisions de recensement (municipalités), des localités désignées et des centres de population, ainsi que de certains endroits connus localement.

## Noyau, banlieue et région rurale

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR qui a été fusionné à une RMR adjacente.

Le terme « **banlieue** » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

## Point représentatif

Un point représentatif est un point de coordonnée qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées - province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

## Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

## Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

## Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes,

qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

### **Région économique**

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### **Région géographique du Canada**

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

### **Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR a un noyau comptant au moins 50 000 habitants, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

### **Région rurale**

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

### **Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

### **Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées

avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (conique conforme de Lambert) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de la projection conique conforme de Lambert.

### **Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

### **Zones d'influence métropolitaine de recensement**

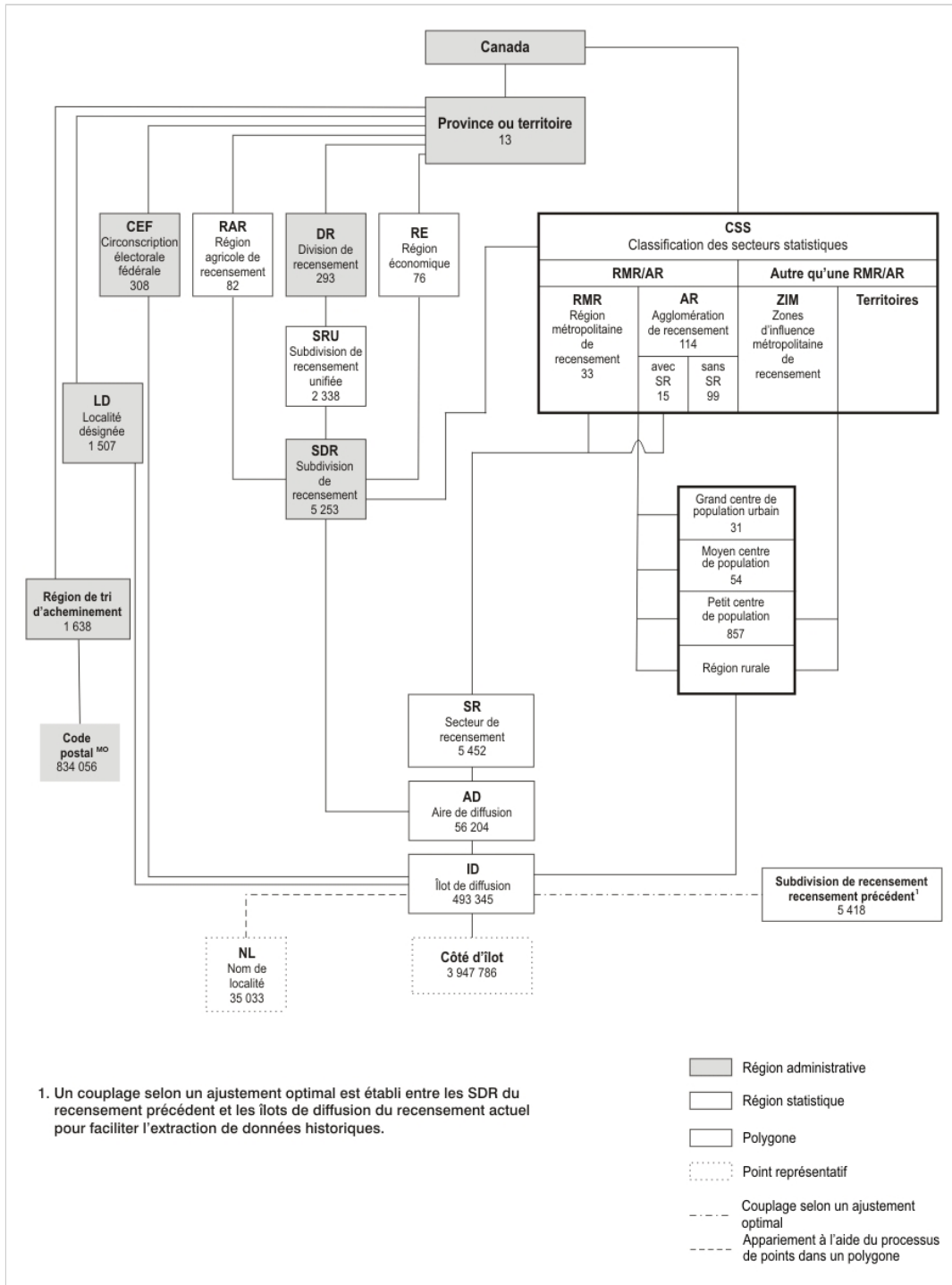
Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR et des AR augmente. Puisque plusieurs SDR dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR qui sont à l'extérieur des AR dans les territoires.



Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

**Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011**





Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

**Annexe C Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011**

Unité géographique	Canada		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
	2006	2011													
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	308	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	...	...	...
Division de recensement	288	293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 341	2 338	89	68	43	151	1 005	316	126	300	77	153	1	6	3
Subdivision de recensement	5 418	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
Dissolutions (du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	221	...	3	0	1	6	13	13	13	26	19	126	0	1	0
Constitutions (du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	...	56	2	0	0	3	4	2	3	1	1	33	2	5	0
Localité désignée	1 289	1 507	183	0	65	167	106	114	97	194	261	319	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	33	33	1	0	1	2	6 <sup>1</sup>	15 <sup>1</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement	111	114	3	2	4	5 <sup>1</sup>	25 <sup>1</sup>	28 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	16 <sup>1</sup>	21	1	1	0
avec secteurs de recensement	15	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
sans secteurs de recensement	96	99	3	2	4	4 <sup>1</sup>	22 <sup>1</sup>	24 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	13 <sup>1</sup>	17	1	1	0
Secteur de recensement	5 076	5 452	47	0	93	102	1 371	2 273	173	109	573	711	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	811	857	29	6	35	30 <sup>1</sup>	224 <sup>1</sup>	237 <sup>1</sup>	42 <sup>1</sup>	59 <sup>1</sup>	101 <sup>1</sup>	87	1	3	7
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	54	0	1	1	2	13	19	1	2	6	9	0	0	0
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	29	31	1	0	1	1	6 <sup>1</sup>	14 <sup>1</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Nom de localité	21 411	35 033	1 836	709	3 138	2 679	6 985	8 091	1 839	2 687	3 117	3 528	195	153	76
Aire de diffusion	54 626	56 204	1 071	293	1 645	1 454	13 622	19 964	2 179	2 467	5 711	7 582	68	98	50
Îlot de diffusion	478 831	493 345	8 732	3 573	15 842	15 415	109 455	132 777	30 471	51 610	66 332	55 529	1 359	1 492	758
Côté d'îlot	3 739 041	3 947 786	81 868	27 050	155 484	135 411	842 992	1 003 813	201 005	362 238	525 180	577 975	13 036	15 612	6 122

Région de tri d'acheminement <sup>®</sup>	1 625	1 638	35	7	77	111	418	526	64	48	153	190	3	3	3
Code postal <sup>MO</sup>	805 640	834 056	10 878	3 316	27 852	58 617	212 162	276 844	24 568	21 923	80 948	115 435	968	516	29

... n'ayant pas lieu de figurer

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

- 1 Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les grands centres de population urbains et les petits centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles. Par conséquent, les totaux de ces derniers ne correspondent pas aux totaux nationaux.

**Sources** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.



Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

## Annexe D Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Genre de subdivision de recensement		Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
C	Cité / City	6	...	...	...	4	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CC	Chartered community	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...
CG	Community government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (municipalité de)	45	...	...	...	...	45	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
CV	Ville / City	2	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CY	City	149	3	2	...	4	...	46	9	16	17	49	1	1	1
DM	District municipality	52	...	...	...	...	...	...	...	...	...	52	...	...	...
HAM	Hamlet	36	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	10	24
ID	Improvement district	7	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
IGD	Indian government district	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	961	3	4	25	18	27	139	75	168	81	419	...	2	...
LGD	Local government district	2	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal district	76	...	...	12	...	...	...	...	...	64	...	...	...	...
MÉ	Municipalité	619	...	...	...	...	619	...	...	...	...	...	...	...	...
MU	Municipality	54	...	...	...	...	...	54	...	...	...	...	...	...	...
NH	Northern hamlet	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
NL	Nisga'a land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NO	Non organisé / Unorganized	137	...	...	...	...	96	16	10	2	...	...	4	6	3
NV	Northern village	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	150	...	...	...	150	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PE	Paroisse (municipalité de)	179	...	...	...	...	179	...	...	...	...	...	...	...	...
RCR	Communauté rurale / Rural community	4	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...



RDA	Regional district electoral area	158	...	...	...	...	...	...	...	...	...	158	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
RM	Rural municipality	413	...	...	...	...	...	117	296	...	...	...	...	...	...
RV	Resort village	40	...	...	...	...	...	...	40	...	...	...	...	...	...
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	...	...	...	...	6	5	4	1	4	3	5	...	...
SA	Special area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SÉ	Établissement / Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...
SET	Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	3
SG	Autonomie gouvernementale / Self-government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	...
SM	Specialized municipality	5	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...	...
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer village	51	...	...	...	...	...	...	...	...	51	...	...	...	...
T	Town	743	277	7	31	13	...	88	51	147	108	14	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
TI	Terre inuite	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	207	...	...	...	...	...	207	...	...	...	...	...	...	...
TV	Ville / Town	15	...	...	...	14	...	1	...	...	...	...	...	...	...
V	Ville	222	...	...	...	...	222	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	550	...	...	...	66	45	11	19	266	95	43	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total</b>		<b>5 253</b>	<b>376</b>	<b>113</b>	<b>99</b>	<b>273</b>	<b>1 285</b>	<b>574</b>	<b>287</b>	<b>959</b>	<b>435</b>	<b>743</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>31</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.